



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les distributeurs du DIRE saluent le rapport sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma**

---

**Les distributeurs indépendants saluent le rapport sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma établi par les inspections générales des finances et des affaires culturelles.**

Ce rapport, remarquable par son ampleur et sa précision, établit en effet une vision objectivée des effets de la transition numérique sur l'activité et l'économie des distributeurs et des exploitants.

Les enjeux technologiques, économiques, financiers et culturels de la transition numérique y sont analysés dans toute leur complexité et permettent d'établir un certain nombre de constats objectifs, parmi lesquels le fait que le passage au numérique a été bénéfique aux distributeurs mais aussi aux exploitants en leur permettant d'optimiser leur programmation et de réaliser des économies de gestion, le fait que près de deux tiers des écrans auront amorti leur équipement d'ici fin 2018 soit 3 ans avant le terme des contributions numériques fixé par la Loi, le fait que la transition numérique n'a pas bouleversé les plans de sortie des films, ou encore l'absence « d'effet régulateur » des contributions numériques.

En replaçant la problématique du financement de la projection numérique dans un contexte économique plus large, la mission démontre de manière irréfutable que le maintien d'un transfert financier de la distribution (secteur à risque et en difficulté) vers l'exploitation (secteur en bonne santé financière), serait d'autant moins justifié que macro économiquement le secteur de l'exploitation a la capacité à soutenir les coûts liés à l'équipement numérique.

Les distributeurs du DIRE rejoignent les analyses et les conclusions de la mission et approuvent les cinq propositions émises, parmi lesquelles laisser les contributions numériques arriver à échéance sans les remplacer par un autre dispositif, mobiliser les dispositifs publics existants pour les cas avérés de difficultés financières rencontrées par les petites exploitations, traiter séparément les questions de financement de l'équipement numérique de celles liées à la programmation des œuvres.

Sur ce dernier point, ils réitèrent leur souhait d'une régulation distincte de tout mécanisme financier et renforcée en faveur des œuvres de la diversité et des acteurs indépendants de l'exploitation et de la distribution, dans une perspective d'amélioration réciproque de l'accès des films aux salles et des salles aux films.



Contact : **Hugues Quattrone**, Délégué général

[hugues.quattrone@distributeurs-independants.org](mailto:hugues.quattrone@distributeurs-independants.org) . tél. : 01 55 31 27 41 / 06 88 26 51 22

[www.distributeurs-independants.org](http://www.distributeurs-independants.org)

Les distributeurs du DIRE remercient le Ministère de l'Economie, le Ministère de la Culture et le CNC pour ce rapport qui fera date, et saluent le travail accompli par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles.

Paris, le 29 août 2017.